

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT et le dix du mois de juillet, 21 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué conformément aux articles L2121-7, L2121-10 à L2121-12 du CGCT, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressé par Monsieur le Maire.

Présents : MM. BERNARD, MATHERON, MICHEL, LIOTARD, PEYRICHOU, BEAUME, MILLET, GAILLARD, DOPFFER, COLLANGE, MATHIEU, PIERSON, ROUSSEL, JACQUEMOUD, PAVIER.

Absent(s) / excusé(s) : MM. PEYRICHOU, PIERSON

Pouvoir(s) : MM.

Secrétaire : MM. ROUSSEL Gisèle

Début de la séance : 21h00

Délibérations

N° 2020_35 Collège électoraux pour l'élection des sénateurs – désignation des délégués et suppléants

Monsieur le Maire, rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que dans les communes de moins de 1000 habitants, la désignation des délégués et celle des suppléants ont lieu séparément. Le conseil municipal procède à celle des suppléants aussitôt après l'élection des délégués. Les candidats peuvent se présenter soit isolément, soit sur une liste qui ne peut pas être complète. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées. Le vote a lieu sans débat au scrutin secret majoritaire à deux tours. Il est ensuite procédé au déroulement du vote.

✓ Élection des délégués :

Nom et prénom des candidats / se présentent

- BERNARD Laurent
- MATHERON Alain
- MICHEL Julie
- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs et nuls : 2 + 1
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu / 1^{er} tour :

- M. BERNARD Laurent : 10 (dix) voix.
- M. MATHERON Alain : 10 (dix) voix.
- Mme MICHEL Julie : 10 (dix) voix.

M. BERNARD Laurent ayant obtenu la majorité absolue est proclamé délégué.

M. MATHERON Alain ayant obtenu la majorité absolue est proclamé délégué.

Mme MICHEL Julie ayant obtenu la majorité absolue est proclamée déléguée.

✓ Élection des suppléants :

Nom et prénom des candidats / se présentent

- LIOTARD Hervé
- PEYRICHOU Marie-France
- BEAUME Patrick
- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs et nuls : 3 + 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu / 1^{er} tour :

- M. LIOTARD Hervé : 10 (dix) voix.
- Mme PEYRICHOU Marie-France : 10 (dix) voix.
- M. BEAUME Patrick : 10 (dix) voix.

M. LIOTARD Hervé ayant obtenu la majorité absolue est proclamé suppléant.

Mme PEYRICHOU Marie-France ayant obtenu la majorité absolue est proclamée suppléante.

M. BEAUME Patrick ayant obtenu la majorité absolue est proclamé suppléant.

Divers

Néant

Fin de la séance : 21h30